



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION ALORT PER TOTES 15 FEVRIER 2026

Contexte

Assemblée générale annuelle de l'association des jardins partagés pour présenter le rapport moral de l'année 2025, le bilan financier, voter les modifications du règlement et élire le nouveau bureau.

Intervenants

La réunion a été principalement menée par le président sortant, Daniel et Georges qui ont dominé les échanges. Sandrine, André Marc, John et Gaëtan ont participé activement aux discussions, notamment sur les aspects pratiques et organisationnels. Les autres membres sont restés plus en retrait, intervenant ponctuellement pour poser des questions ou apporter des précisions.

Atmosphère

L'atmosphère était détendue et conviviale malgré la faible participation due aux conditions météorologiques (pluie). Les échanges étaient informels et bienveillants, avec quelques moments d'humour. L'arrivée d'un nouveau membre (Patrick Allen) a été accueillie chaleureusement.

Sujets abordés

Rapport moral 2025

- **Fermeture du compte à La Poste :** Opération complexe mais finalisée avec succès après de nombreuses démarches avec La Poste de Sérignan
- **Construction du chalet :** Réalisée en 2025 avec construction de la chape puis du chalet 15 jours après. Équipement déjà installé (frigo, canapé, tables, chaises). Quelques finitions restent à effectuer
- **Activités organisées :**
 - 4 journées d'entretien général avec apéritifs préparés par Daniel et Sandrine
 - Journée portes ouvertes avec dégustation de produits (faible participation du village)
 - Parcelles éphémères louées à moitié prix (6 parcelles disponibles, 2 encore libres)
 - Activités avec les écoles le vendredi (plantation, arrosage, chasse aux œufs de Pâques)
 - Concours du plus beau potager annulé à cause de la canicule
 - Réunion avec l'agglo sur le compostage et les vers de terre
 - Participation à la journée des associations et au Téléthon



Bilan financier

- **Situation comptable** : 3034,32 euros sur le compte après regroupement des comptes (compte courant + livret épargne pour les cautions)
- **Remboursement** : Les poules ont remboursé l'avance consentie
- **Trésorerie** : Environ 600 euros disponibles après déduction des cautions, suffisant pour 2-3 mois de fonctionnement

Modifications du règlement

- **Réduction de la caution** : Passage de 120 à 60 euros pour faciliter l'accès aux jardins
- **Mesure transitoire 2026** : Les anciens jardiniers paieront 60 euros au lieu de 120 euros de loyer (la différence compensant la réduction de caution)
- **Parcelles éphémères** : Maintien du tarif à 40 euros

Projets 2026

- **Aménagement du chalet** : Finalisation des finitions, séparation des usages (un chalet pour le matériel administratif, l'autre pour les outils)
- **Activités prévues** :
 - Continuation des nettoyages de jardins
 - Réunions d'information sous la tonnelle par beau temps
 - Démonstrations de cuisine avec les légumes récoltés lors des portes ouvertes
 - Cours d'anglais pour enfants (10-15 minutes sur les noms de légumes)
 - Activités avec les écoles maintenues

Communication et attractivité

- **Problème de jardins libres** : Nécessité d'attirer de nouveaux jardiniers
- **Réseaux sociaux** : Page Facebook, compte Instagram, site web
- **Participation des jardiniers** : Demande d'envoi de photos de récoltes pour alimenter les réseaux sociaux
- **Facilités de paiement** : Possibilité de prélèvements automatiques à 10 euros/mois pour les nouveaux adhérents en difficulté



Téléthon

- **Bilan 2025** : Résultats décevants
- **Projet 2026** : Vente de paniers et soupe à 1 euro avec les légumes du jardin (courges, potirons)
- **Coordination** : Réunion prévue avec l'équipe du Téléthon

Questions diverses

- **FaceBook** :
 - **Demande d'André Marc** : Pourquoi ne pas autoriser d'autre membre à poster sur Facebook ?
 - **Réponse de Daniel** : je vais regarder une solution sure pour l'ouverture à des autorisations pour déposer directement des photos ou post.
- **TikTok** :
 - **Proposition de Gaëtan** pourquoi ne pas lancer un compte TikTok
 - **Réponse de Daniel** : bonne proposition, pourquoi pas ?
- **Procurations** : Rappel que les procurations ne peuvent être données qu'à un membre de l'association
- **Cas de John** : Opération prévue en mars, suspension temporaire de son jardin avec reprise possible en septembre
- **Nouveau membre** : Accueil d'Alain Vayssière et Patrick Bertini, attribution de la parcelle n°6
- **Piquets métalliques** : Discussion sur l'installation de nouveaux poteaux fournis par la commune. Un courrier de demande avec le nombre de poteaux sera envoyé à la mairie.
- **Journée de l'environnement** : Projet autour du 5 juin avec les écoles

Élection du bureau

- **Renouvellement** : Un tiers du bureau démissionne selon les statuts Sandrine et Lydie et sont réélues
- **Nouveaux postes** : Lydie devient secrétaire adjointe, Sandrine secrétaire principale



Décisions prises

1. **Validation du rapport moral 2025** (voté à l'unanimité)
2. **Validation du budget** (voté à l'unanimité)
3. **Réduction de la caution de 120 à 60 euros**
4. **Mesure transitoire 2026 pour les anciens jardiniers**
5. **Maintien du tarif des parcelles éphémères à 40 euros**
6. **Élection du nouveau bureau** avec Lydie et Sandrine aux nouveaux postes
7. **Suspension temporaire du jardin de John** avec reprise possible en septembre
8. **Attribution de la parcelle n°6 à Patrick Allen**

Actions

- **Finalisation de l'aménagement du chalet** (responsable non précisé)
- **Mise en place des prélèvements automatiques** (à voir avec la banque)
- **Coordination avec l'équipe du Téléthon** pour organiser la vente de soupe
- **Planification des activités avec les écoles** incluant les cours d'anglais
- **Gestion des réseaux sociaux** et collecte de photos des jardiniers
- **Installation des nouveaux piquets métalliques** (après fourniture par la commune)

Conclusions

L'association présente un bilan positif pour 2025 malgré quelques difficultés (faible participation aux événements, jardins libres). Les projets 2026 visent à améliorer l'attractivité et la communication tout en maintenant les activités existantes. La situation financière est saine et les modifications du règlement devraient faciliter l'accès aux jardins. L'accueil d'un nouveau membre est encourageant pour le développement de l'association.